



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 16 septembre 2022 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Frank Pappas, Maire
Madame Annemarie Masson, Conseillère au poste numéro 1
Monsieur Alain Leclerc, Conseiller au poste numéro 5
Monsieur Charles Coulson, Conseiller au poste numéro 6

Sont absents :

Madame Majorie Boyer, Conseillère au poste numéro 2
Madame Debra Margles, Conseillère au poste numéro 3
Monsieur Alexander Weil, Conseiller au poste numéro 4

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2022
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- 6 Administration
 - 6.1 Acceptation de notification par moyen technologique
 - 6.2 Autorisation de signature – Demande de subvention au Fonds régions et ruralité Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale
 - 6.3 Adoption – Règlement numéro 2022-719 concernant la gestion contractuelle
 - 6.4 Adoption – Règlement numéro 2022-720 visant à décréter l'achat d'une excavatrice compacte sur chenilles et d'une remorque, un emprunt de 232 200 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt
 - 6.5 Motion de félicitations à Madame Francine Chaput – Médaille des pompiers pour services distingués
 - 6.6 Appels d'offres de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour services professionnels afin d'obtenir les services financiers et services de prévention et de gestion pour les mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail



No de résolution
ou annotation

- 7 Urbanisme
 - 7.1 Dépôt du procès-verbal de la séance publique du Comité de démolition du 12 septembre 2022
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Réfection du réseau routier 2021 – Réception finale des travaux et libération de la retenue
 - 8.2 Octroi d'un contrat – Achat de sable de voirie, hiver 2022-2023
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2022-09-137

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Charles Coulson, appuyé par Monsieur Alain Leclerc et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point « autres sujets » ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-09-138

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2022**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2022 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Charles Coulson, appuyé par Madame Annemarie Masson et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 août 2022 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-09-139

3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et à payer jointe en annexe;



No de résolution
ou annotation

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Charles Coulson, appuyé par Madame Annemarie Masson et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 16 septembre 2022 au montant de 147 595,22 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

6. **ADMINISTRATION**

6.1 **ACCEPTATION DE NOTIFICATION PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE**

CONSIDÉRANT que l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) prévoit qu'un avis de convocation à une séance extraordinaire du Conseil puisse être notifié par un moyen technologique conformément aux articles 133 et 134 du *Code de procédures pénales* (RLRQ, c. c-25.01);

CONSIDÉRANT que chaque élu doit consentir à la notification par moyen technologique et spécifier l'adresse électronique à laquelle il accepte de recevoir les notifications;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Charles Coulson appuyé par Monsieur Alain Leclerc et résolu :

QUE les membres du Conseil acceptent, pour la durée de leur mandat actuel, de recevoir la notification par moyen technologique des documents qui leur sont destinés, incluant notamment, mais non sans s'y limiter, tout avis de convocation à une séance extraordinaire;

QUE chaque élu complète, signe et remette au greffier un formulaire d'acceptation de notification par moyen technologique, lequel formulaire sera déposé au dossier de chaque élu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-09-140



No de résolution
ou annotation

2022-09-141

6.2 **AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 4 – SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la Ville d'Estérel présente une demande d'aide financière dans le cadre du *Fonds régions et ruralité Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Charles Coulson, appuyé par Madame Annemarie Masson et résolu que ce Conseil :

AUTORISE Monsieur Luc Lafontaine, directeur général, à transmettre une demande d'aide financière dans le cadre du *Fonds régions et ruralité Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale* et toute modification à ladite demande;

S'ENGAGE à payer sa part des coûts admissibles du projet;

AUTORISE le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, à signer pour et au nom de la Ville d'Estérel, tous les documents relatifs à la présente demande d'aide financière, y compris l'entente de financement à intervenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-09-142

6.3 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-719 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE**

CONSIDÉRANT que le présent règlement constitue le règlement sur la gestion contractuelle instaurant les mesures exigées en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et vise à promouvoir la transparence et une saine gestion dans l'octroi des contrats municipaux, le tout dans le respect des règles relatives à l'adjudication de tels contrats prévus dans les lois qui régissent le fonctionnement des organismes municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite instaurer, par le présent règlement, des mesures visant à :

- a) favoriser le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- b) assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (RLRQ, c. T-11.011) et du *Code de déontologie des lobbyistes* (RLRQ, c. T-11.011, r.0.2);
- c) prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- d) prévenir les situations de conflit d'intérêts;
- e) prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;
- f) encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;
- g) favoriser la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ et plus, mais inférieure au seuil ajusté par règlement ministériel obligeant à l'appel d'offres public;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit également les règles d'attribution des contrats qui comportent une dépense inférieure au seuil ajusté par règlement ministériel obligeant à l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 19 août 2022;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 2022-719 a été présenté et adopté le 19 août 2022;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir eu accès au règlement conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), soit au minimum 72 heures à l'avance et que des copies du règlement ont été rendues disponibles au public depuis l'ouverture de la séance tenante, conformément à l'article 356 de cette même Loi;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement a été mentionné et qu'aucune modification n'a été faite entre le projet présenté et adopté le 19 août 2022 et le règlement soumis pour adoption finale ce jour;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Charles Coulson, appuyé par Madame Annemarie Masson et résolu, à l'unanimité des conseillers, que ce Conseil :

ADOpte le règlement numéro 2022-719 sur la gestion contractuelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-09-143

6.4

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-720 VISANT À DÉCRÉTER L'ACHAT D'UNE EXCAVATRICE COMPACTE SUR CHENILLES ET D'UNE REMORQUE, UN EMPRUNT DE 232 200 \$ AINSI QUE L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE VISANT LE REMBOURSEMENT DUDIT EMPRUNT

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire faire l'acquisition d'une excavatrice compacte sur chenilles et d'une remorque;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 19 août 2022;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 2022-720 a été présenté et adopté le 19 août 2022;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir eu accès au règlement conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), soit au minimum 72 heures à l'avance et que des copies du règlement ont été rendues disponibles au public depuis l'ouverture de la séance tenante, conformément à l'article 356 de cette même Loi;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement a été mentionné et qu'aucune modification n'a été faite entre le projet présenté et adopté le 19 août 2022 et le règlement soumis pour adoption finale ce jour;



No de résolution
ou annotation

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Alain Leclerc, appuyé par Monsieur Charles Coulson et résolu, à l'unanimité des Conseillers, que ce Conseil :

ADOpte le *Règlement numéro 2022-720* visant à décréter l'achat d'une excavatrice compacte sur chenilles et d'une remorque, un emprunt de 232 200 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-09-144

6.5

MOTION DE FÉLICITATIONS À MADAME FRANCINE CHAPUT – MÉDAILLE DES POMPIERS POUR SERVICES DISTINGUÉS

CONSIDÉRANT que Madame Francine Chaput recevra le 19 septembre 2022 la *Médaille des pompiers pour services distingués*, afin de souligner ses 20 ans de services auprès du Service de sécurité incendie de l'Agglomération Sainte-Marguerite—Estérel;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a la chance de compter Madame Chaput parmi ses employés, en tant que responsable des aménagements paysagers depuis plusieurs années et plus récemment en tant qu'agente du Service de protection;

CONSIDÉRANT que le Conseil reconnaît en Madame Chaput les qualités qui font d'elle une employée dévouée, disponible, minutieuse et efficace;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Annemarie Masson, appuyé par Monsieur Charles Coulson et résolu que ce Conseil :

FÉLICITE et **REMERCIÉ** Madame Francine Chaput pour ses 20 années de services en tant que pompière et pour son excellent travail, tant au sein de l'Agglomération qu'au sein de la Ville d'Estérel.

Adoptée à l'unanimité

2022-09-145

6.6

APPELS D'OFFRES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR SERVICES PROFESSIONNELS AFIN D'OBTENIR LES SERVICES FINANCIERS ET SERVICES DE PRÉVENTION ET DE GESTION POUR LES MUTUELLES DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (MUT00119 et MUT00780), (ci-après les Mutuelles) en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (RLRQ, c. A-3.001);

CONSIDÉRANT que la Ville désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre des Mutuelles réservées exclusivement aux membres de l'UMQ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ sont établis annuellement par l'UMQ en prenant en compte les données disponibles au Guichet de la CNESST au 31 août de l'année du dépôt;

CONSIDÉRANT que l'adhésion à une Mutuelle permet à la Ville d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

CONSIDÉRANT que la Ville participe déjà aux services offerts par l'UMQ en santé et sécurité du travail;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition de l'UMQ pour retenir des services professionnels, dans un premier appel d'offres de services financiers et dans un deuxième appel d'offres des services de prévention et de gestion;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) permet à une organisation municipale de conclure de telles ententes avec l'UMQ;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, l'UMQ procédera à deux appels d'offres publics pour octroyer les contrats;

CONSIDÉRANT que l'UMQ prévoit publier ces appels d'offres en 2023;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Alain Leclerc, appuyé par Monsieur Charles Coulson et résolu que ce Conseil :

CONFIRME son adhésion à titre de membre à l'une ou l'autre des Mutuelles déterminée par l'UMQ;

S'ENGAGE à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à l'une des Mutuelles;

CONFIRME son adhésion aux deux regroupements de l'UMQ pour retenir les services professionnels de services financiers et de services de prévention et de gestion et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication des deux contrats;

COMPREND que deux contrats d'une durée de trois (3) ans avec deux options de renouvellement annuel pourront être octroyés par l'UMQ selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable;

S'ENGAGE à respecter les termes et conditions desdits contrats comme si elle avait contracté directement avec les adjudicataires à qui les contrats seront adjugés;

S'ENGAGE à payer annuellement à l'UMQ, les frais de gestion de 0,04 \$/100 \$ de masse salariale assurable à la CNESST pour sa participation à l'une des Mutuelles de prévention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

7. **URBANISME**

7.1 **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU
COMITÉ DE DÉMOLITION DU 12 SEPTEMBRE 2022**

En vertu du règlement de démolition numéro 2018-665, le procès-verbal de la séance du Comité de démolition du 16 septembre 2022 est déposé au livre des délibérations.

8. **TRAVAUX PUBLICS**

2022-09-146

8.1 **RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2021 – RÉCEPTION FINALE
DES TRAVAUX ET LIBÉRATION DE LA RETENUE**

CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé un contrat pour un montant de 847 392,54 \$, taxes incluses, à l'entreprise Pavage Multipro Inc. concernant la réfection des avenues d'Amiens, d'Arles, des Grives, des Mésanges et des Pics ainsi que des places des Grives, des Pinsons et des Piverts, soit le projet « Réfection du réseau routier 2021 », par sa résolution numéro 2021-04-069;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé, par la résolution 2021-08-139, à un paiement de 682 601,78 \$, taxes en sus, dans le cadre du même projet;

CONSIDÉRANT qu'une inspection finale a été réalisée par le chef d'équipe du service des Travaux publics de la ville, un représentant de la firme Équipe Laurence – ingénierie civile et un représentant de l'entreprise Pavages Multipro Inc., le 6 septembre 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement datée du 7 septembre 2022 reçue de la firme Équipe Laurence – ingénierie civile, signée par Alexandre Latour, ingénieur;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Charles Coulson, appuyé par Monsieur Alain Leclerc et résolu que ce Conseil :

PROCÈDE à la réception finale des travaux relativement au contrat pour la réfection du réseau routier 2021;

LIBÈRE le montant de 54 347,93 \$, taxes incluses, lequel représente toutes les retenues contractuelles au dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-09-147

8.2 **OCTROI D'UN CONTRAT – ACHAT DE SABLE DE VOIRIE, HIVER
2022-2023**

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil du règlement numéro 2019-676 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour l'achat de sable pour la saison hivernale 2022-2023;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel de propositions auprès de deux entrepreneurs pour l'achat et la mise en pile de 1 700 tonnes de sable;

CONSIDÉRANT que le rapport de recommandation du directeur général démontre que la proposition de Monco Construction inc. est la plus avantageuse pour la Ville d'Estérel;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Charles Coulson, appuyé par Monsieur Alain Leclerc et résolu que ce Conseil :

OCTROIE un contrat pour l'achat et la mise en pile de 1 700 tonnes de sable pour la saison hivernale 2022-2023 à Monco Construction inc. pour un montant de 29 325 \$, livraison et redevances gouvernementales incluses, toutes taxes en sus;

AUTORISE le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à ce contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Charles Coulson, appuyé par Monsieur Alain Leclerc et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 53, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Frank Pappas
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Frank Pappas, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

2022-09-148

Liste des comptes payés et à payer au 16 septembre 2022



| Nom du Fournisseur | Numéro | Montant |
|--|-------------------|----------------------|
| Charles Coulson | 11796 | 250.00 \$ |
| Gilles Piché, Diane Jeannotte | 11797 | 10 000.00 \$ |
| Addison Électronique St-Jérôme | 11798 | 3 137.30 \$ |
| Aquatech soc. de gestion de l'eau inc. | 11799 | 3 356.54 \$ |
| B.M.R. Eugène Monette inc. | 11800 | 593.25 \$ |
| CBM informatique | 11801 | 91.98 \$ |
| Réjean Charron | 11802 | 1 020.00 \$ |
| Construction Monco inc. | 11803 | 137.97 \$ |
| Fournitures de bureau Denis | 11804 | 239.66 \$ |
| Villemaire pneus et mécanique | 11805 | 1 739.86 \$ |
| Groupe Hémisphères inc. | 11806 | 6 355.25 \$ |
| Insitu Communications | 11807 | 661.18 \$ |
| Lafarge Canada inc. | 11808 | 308.88 \$ |
| Lbel inc. | 11809 | 791.48 \$ |
| Luc Germain | 11810 | 5 518.80 \$ |
| Machineries Forget | 11811 | 137.97 \$ |
| Multi-Recyclage S.D. inc. | 11812 | 843.51 \$ |
| Pièces d'autos Prud'Homme inc. | 11813 | 456.02 \$ |
| PG Solutions inc. | 11814 | 543.26 \$ |
| Photocopies Sainte-Adèle | 11815 | 41.39 \$ |
| Prévost Fortin d'Aoust S.E.N.C. | 11816 | 2 532.27 \$ |
| Purolator inc. | 11817 | 22.47 \$ |
| Christian Raymond | 11818 | 245.00 \$ |
| SPCA Lanaudière Basses-Laurentides | 11819 | 281.29 \$ |
| Groupe CLR Srad | 11820 | 1 248.06 \$ |
| Toyota Ste-Agathe | 11821 | 68.93 \$ |
| Union des municipalités du Québec | 11822 | 4 919.57 \$ |
| Ville de Sainte-Adèle | 11823 | 699.23 \$ |
| Xylem Canada company | 11824 | 1 015.37 \$ |
| Pièces d'autos Prud'Homme inc. | 11825 | 246.93 \$ |
| Gérard Gosselin, Bianca Sperlazza | 11826 | 2 517.76 \$ |
| B.M.R. Eugène Monette inc. | 11827 | 87.98 \$ |
| Garage Meilleur inc. | 11828 | 1 029.00 \$ |
| Fournitures de bureau Denis | 11829 | 75.79 \$ |
| Fyto inc. | 11830 | 10 347.75 \$ |
| Toromont cat (Québec) | 11831 | 148.90 \$ |
| Ministre du revenu | 11832 | 751.25 \$ |
| MRC des Pays-d'en-Haut | 11833 | 2 788.75 \$ |
| Purolator inc. | 11834 | 8.45 \$ |
| SÉAO Constructo | 11835 | 24.31 \$ |
| Guy Quevillon | 11836 | 875.00 \$ |
| Usinage Lac Masson | 11837 | 1 009.25 \$ |
| Hydro-Québec | Paielement direct | 2 753.08 \$ |
| Hydro-Québec | Paielement direct | 646.64 \$ |
| Hydro-Québec | Paielement direct | 30.19 \$ |
| Hydro-Québec | Paielement direct | 127.13 \$ |
| Hydro-Québec | Paielement direct | 59.29 \$ |
| Hydro-Québec | Paielement direct | 36.20 \$ |
| Hydro-Québec | Paielement direct | 30.24 \$ |
| Hydro-Québec | Paielement direct | 95.62 \$ |
| Hydro-Québec | Paielement direct | 56.35 \$ |
| Luc Lafontaine | Paielement direct | 202.52 \$ |
| Mastercard Banque nationale | Paielement direct | 4 159.59 \$ |
| Mazout B. Bélanger inc. | Paielement direct | 982.17 \$ |
| Mazout B. Bélanger inc. | Paielement direct | 1 238.05 \$ |
| Supérieur propane | Paielement direct | 1.15 \$ |
| Le Service de la perception | Paielement direct | 1 768.96 \$ |
| Équipe Laurence | Paielement direct | 942.80 \$ |
| Fonds de solidarité FTQ | Paielement direct | 9 259.23 \$ |
| Hydro-Québec | Paielement direct | 74.62 \$ |
| Hydro-Québec | Paielement direct | 22.11 \$ |
| Hydro-Québec | Paielement direct | 2 740.25 \$ |
| Revenu Canada | Paielement direct | 8 068.22 \$ |
| Revenu Canada | Paielement direct | 6 717.09 \$ |
| Revenu Québec | Paielement direct | 39 279.97 \$ |
| Syndicat canadien | Paielement direct | 1 136.14 \$ |
| Total | | 147 595.22 \$ |

En vertu du règlement # 2007-516, je vous sou mets le rapport des dépenses tel qu'exigé à l'article 5 du règlement sur le contrôle et suivi budgétaire.


 Luc Lafontaine, trésorier par Interim